

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Douze, le Jeudi 24 Mai à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 16 Mai, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

Etaient présents :

MM. LUCIANI, CERVETTI, DIGIACOMI, PIERI, PANTALONI, Mme LUCIANI, Mme MORACCHINI, M. CASASOPRANA, Mme MOUSNY-PANTALACCI, Mme RISTERUCCI, M GABRIELLI, Mme PASQUALAGGI, Adjoints au Maire.
MM. PARODIN, VITALI, MARY, Mme PERES, Mme POLI, Mme JOLY, M. AMIDEI, Mme SUSINI, M. COMBARET, M. BARTOLI, Mme FERRI-PISANI, Mme TOMI, M. D'ORAZIO, MM. SBRAGGIA, LAUDATO, Conseillers Municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme GUIDICELLI	à	M. LUCIANI
Mme PIMENOFF	à	M. MARY
M.BASTELICA	à	Mme POLI
M. BERNARDI	à	Mme SUSINI Claire
Mme FIESCHI DI GRAZIA	à	Mme PASQUALAGGI
M. TOMI	à	M. D'ORAZIO
M. ZUCARELLI	à	M. PIERI
Mme SUSINI-BIAGGI	à	M. VITALI
Mme GUERRINI	à	M. LAUDATO
M. MARCANGELI	à	M. SBRAGGIA

Etaient absents :

Mme DEBROAS, Mme CURCIO, Mme SAMPIERI, Mme PASTINI, MM. RUAULT, CORTEY, Mme OTTAVI-BURESI, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée : 45
Nombre de membres en exercice : 45
Nombre de membres présents : 28
Quorum : 23

Le quorum étant atteint, M. D'ORAZIO est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Jeudi 24 Mai 2012

Délibération N°2012 / 131

Programmation de la Fête de la Musique.

Monsieur le Maire à l'Assemblée :

Comme chaque année la ville d'Ajaccio s'associe à la grande manifestation populaire qu'est devenue en 31 éditions, la Fête de la Musique. Créée en France en 1982, cet évènement a depuis dépassé les frontières de l'Hexagone puisque plus de 120 pays et 450 villes dans le monde l'organisent chaque année. Le jeudi 21 Juin 2012, les musiciens amateurs et professionnels descendront de nouveau dans la rue pour célébrer avec le public cette fête qui est synonyme de partage et de découverte :

Gratuite, ouverte à tous les participants qui souhaitent s'y produire et mêlant tous les genres musicaux, elle s'adresse à tous les publics et permet de familiariser le plus grand nombre de personnes aux différentes expressions musicales.

Pour cette 31^{ème} édition, la ville offrira au public toujours très nombreux une scène aménagée, Place du Général de Gaulle pour accueillir les groupes musicaux Ajacciens, des nouveaux talents qui rencontreront pour certains le public pour la première fois et des groupes déjà reconnus mais c'est durant toute une semaine cette année qu'Ajaccio fêtera la Musique. De nombreux autres lieux de la ville seront animés par des musiciens amateurs ou professionnels que l'on pourra ainsi découvrir.

Un programme recensant exhaustivement les manifestations sera élaboré et édité par le service communication de la ville et diffusé très largement.

Les frais artistiques et techniques, afférents à l'organisation de cette manifestation, seront pris en charge, jusqu'à concurrence de 15 000 €. Les crédits nécessaires sont prévus à l'article 6232, Chapitre 11, fonction 33, du budget primitif 2012.

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL :

D'APPROUVER la programmation de la Fête de la Musique du 21 Juin 2012.

D'AUTORISER le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
Où l'exposé de Mme Anne-Marie LUCIANI, Adjointe Déléguée,
Et après en avoir délibéré,**

VU la loi 82.213 du 2 Mars 1982 modifiée portant Droits et Libertés des Communes,
VU la loi 83.663 du 22 Juillet 1983 complétant la loi 83.8 du 7 Janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat.
VU la loi du 19 Août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités Territoriales.

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 23 mai 2012.

APPROUVE
A l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

la programmation de la Fête de la Musique du 21 Juin 2012, ci-annexée.

AUTORISE Monsieur le Maire

à signer tous actes administratifs et documents relatifs à cette organisation.

DIT

que les crédits nécessaires sont prévus à l'article 6232, chapitre 11, fonction 33 du budget primitif 2012.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Commune et d'un affichage en Mairie.

.....
Fait à Ajaccio les jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE-MAIRE



Simon RENUCCI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20120524-2012_131-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/06/2012